

L'Agence nationale de la recherche (ANR) est l'agence française de financement sur projets placée sous tutelle du ministère chargé de la Recherche et de l'Innovation. Elle a pour mission de financer et de promouvoir le développement des recherches fondamentales et finalisées, l'innovation technique et le transfert de technologies, ainsi que les partenariats entre équipes de recherche des secteurs public et privé tant sur le plan national, européen qu'international.



L'ANR est également le principal opérateur des programmes d'Investissements d'Avenir (PIA 1, 2 et 3) dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche.

► Soutenir les meilleurs projets scientifiques

- Sélection basée sur l'évaluation par les pairs, indépendance de l'expertise scientifique, équité de traitement, transparence, respect des règles et bonnes pratiques de déontologie et d'intégrité scientifique
- Certification ISO 9001 pour l'ensemble des processus liés à la sélection et au conventionnement de l'Appel à projets générique
- En faveur de l'égalité femmes-hommes, prise en compte de la dimension sexe et/ou genre dans les travaux de recherche
- Engagement à respecter les principes découlant du Protocole de Nagoya
- Inscrit dans le cadre du Plan national pour la science ouverte
- Promotion de la culture scientifique, technique et industrielle et des relations entre science et société



Pour s'informer

anr.fr  ANR  @agencerecherche

AGENCE NATIONALE DE LA RECHERCHE
ANR

Agence nationale de la recherche
50, avenue Daumesnil
75012 PARIS
01 78 09 80 00

LES INSTRUMENTS DE FINANCEMENT DE L'ANR

Partenariat public-privé : Renforcer les liens entre recherche et innovation

AGENCE NATIONALE DE LA RECHERCHE
ANR

Avec près de 18 500 projets financés ou cofinancés depuis 2005, l'ANR participe au développement de la créativité de la recherche et au maillage scientifique et économique.

Grâce à un panel d'appels à projets dédiés à la compétitivité et au transfert de technologie, l'Agence encourage chercheurs, laboratoires et entreprises à ouvrir ensemble de nouvelles perspectives scientifiques, développer des solutions technologiques pérennes et assurer un impact économique aux recherches mises en œuvre.

► Soutenir le transfert de technologie et la compétitivité

- **L'appel à projets LabCom** soutient la création de laboratoires communs (LabCom) avec des collaborations entre établissements de recherche et entreprises de moins de 5 000 salariés (PME et ETI).
- **L'appel à projets « Chaires industrielles »** soutient la recherche partenariale menée avec toutes catégories d'entreprises implantées en France.
- **L'instrument PRCE** (Projet de Recherche Collaborative-Entreprises de l'Appel à projets générique) permet de financer des projets de recherche collaborative entre entités publiques et privées pouvant présenter une ouverture vers le monde de l'entreprise.
- **Le programme Carnot** pour lequel l'ANR assure le financement annuel des laboratoires labellisés par le ministère chargé de la Recherche.

► Répondre à des besoins de recherche spécifiques

- **L'appel à projets Challenge** vise à susciter une émulation entre plusieurs consortiums de laboratoires et d'entreprises publiques ou privées afin de lever des verrous scientifiques, technologiques ou méthodologiques sur une problématique spécifique identifiée.
- **L'appel à projets Flash** permet de répondre à des besoins urgents de recherche sur des thématiques spécifiques grâce à une procédure accélérée en mobilisant très rapidement une communauté scientifique.
- **Les appels à projets ASTRID et ASTRID Maturation** répondent à des besoins de recherche duale du ministère des Armées. Ces appels à projets sont intégralement financés par l'Agence de l'Innovation de Défense (AID).

Échelle TRL (Technology Readiness Level)

